

## Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 8 avril 2021

Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-02-05 FIN (7.1) AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (TEOM) DE L'EXERCICE 2021**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), <b>PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), <b>SILLAIRE Roger</b> (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), <b>MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent</b> (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), <b>JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé</b> (ayant la procuration de MANSION François), <b>CHAPUY Jacques</b> (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), <b>HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	9 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	4 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Lionel RIVET
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	59
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	68

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20210408-2021\_02\_05-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,  
Vu le vote du compte administratif 2020,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,
- le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« Excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

Après avoir entendu et adopté le compte administratif 2020,  
Considérant le résultat de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

**- d'Arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2020 et de les affecter comme suit :**

<b>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</b>				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 570 227,16	0,00	85 838,06	24 777,42

## BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES TEOM (70002)

### Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+182 724,99
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 412 279,59
<b>C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+1 595 004,58</b>

### Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+85 838,06

### Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	-110 615,48
Excédent de financement	

<b>F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E</b>	<b>+24 777,42</b>
<b>C - Reprise des résultats = G + H + I</b>	<b>+1 595 004,58</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :</b>	
G - Couverture du besoin de financement F	+24 777,42
H - Affectation complémentaire	+0,00
<b>I - Report en fonctionnement R 002 :</b>	<b>+1 570 227,16</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>	<b>0,00</b>

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX